



# RALLYE DI U PAESE AIACCINU

MODERNE-VHC-VHRS-VMRS 8,9,10 di Marzu di u 2024



## REGULAMENTU VHC



AJACCIO  
CITÀ D'AIACCIU



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE D'AJACCIO  
ET DE LA CORSE-DU-SUD



PHOTO: PETR SLOVACEK

# RALLYE VHC DI U PAESE AIACCINU

## Ce règlement particulier complète : Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France 2024 des rallyes VHC

### PROGRAMME - HORAIRES

#### PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		Dès l'obtention du VISA FFSA
Carnet d'itinéraire sur site <a href="http://asacorsica.com">asacorsica.com</a> (à imprimer)		Vendredi 1 mars 2024
Clôture des Engagements		Lundi 26 février 2024 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Jeudi 29 février 2024
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – ASA CORSICA 20167 TAVACO  Au 06 89 34 24 81	Jusqu'au Jeudi 7 mars 2024  du Vendredi 8 mars 2024 au Dimanche 10 mars 2024
Vérifications Administratives	MAIRIE ANNEXE DE SARROLA BALEONE	Vendredi 8 mars 2024 de 10h00 à 18h00
Vérifications Techniques	Place NOEL SARROLA BALEONE	Vendredi 8 mars 2024 de 10h15 à 18h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ de la 1 <sup>ère</sup> étape	PC Course – ASA CORSICA 20167 TAVACO et sur LCCHRONO	Vendredi 8 mars 2024 à 19h00
Départ de la 1 <sup>ère</sup> Étape	PLACE MIOT- AJACCIO	Vendredi 8 mars 2024 à 20 h 30
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> Étape	PLACE MIOT- AJACCIO	Vendredi 8 mars 2024 à 22 h 16
Affichage des résultats provisoires de la 1 <sup>ère</sup> Étape et des heures et ordres de départ de la 2 <sup>ème</sup> Étape	SUR LCCHRONO Et par sms	Samedi 9 mars 2024 à 06h00
Départ de la 2 <sup>ème</sup> Étape	Place MIOT- AJACCIO	Samedi 9 mars 2024 à 9 h 00 pour le 1er VHC
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> Étape	Place MIOT- AJACCIO	Samedi 9 mars 2024 à 14 h 31
Affichage des résultats provisoires de la 2 <sup>ème</sup> Étape et des heures et ordres de départ de la 3 <sup>ème</sup> Étape	SUR LCCHRONO Et par sms	<del>Samedi 9 mars 2024</del> <del>à 19h00</del>
Départ de la 3 <sup>ème</sup> Étape	Place MIOT- AJACCIO	Dimanche 10 mars 2024 à 07 h 00 pour le 1 <sup>er</sup> Moderne
Arrivée de la 3 <sup>ème</sup> Étape	Place MIOT- AJACCIO	Dimanche 10 mars 2024 A 13 h 22
Vérifications techniques finales	GARAGE DLMC SARROLA	Dimanche 10 mars 2024

Publication des résultats provisoires du Rallye	SUR LCCHRONO	Dimanche 10 mars 2024 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé
Remise des prix	PODIUM	Dimanche 10 mars 2024

## **PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

Idem au rallye moderne de support

Tableau Officiel d’Affichage [SUR SPORTITY](#)

P.C. Presse PC Course MAIRIE ANNEXE DE  
SARROLA  
BALEONE

## **RTICLE 1P. ORGANISATION**

L’Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d’organisateur administratif et technique organise, les 8,9 et 10 mars 2024 : une épreuve automobile nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

### **RALLYE VHC DI U PAESE AIACCINU**

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d’organisation FFSA N° 94 en date du 24/01/2024 et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa 02/N/2024 en date du 15/01/2024

Ce rallye sera jumelé au RALLYE NATIONAL DI U PAESE AIACCINU (CPEA) et empruntera le même parcours

#### **COMITÉ D’ORGANISATION**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

#### **1.1. OFFICIELS**

Directeur de Course	G. GHIGO	1967
Adjoints à la Direction de Course	D.BERETTI	20543
	S. CACCAVELLI	6471
	J. BOÏ (Nouveau départ)	27373
Président du Collège des Commissaires Sportifs	C.LECA	8021
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	J. ANDREANI	5820
	V.FATTACCIO	8085
Délégué à l’Organisateur technique	P. BOÏ	12623
Directeur de course délégué véhicule Tricolore	P. BOÏ	12623
Directeurs d’Epreuves Spéciales	M. BARNEAUD	174402
	C. CANADA	7252
Commissaire Technique responsable	L.BORDERON	183288
Commissaire Technique nouveau départ	S.MASCLAUX	22936
Commissaires Techniques	D.TURPIN	119028
	H. PINET	11855
	V. ROUSTAND	122514
	JP FORESTELLO	11620
	M.MAIANO	37395

Chargés des relations avec les concurrents	I.FORESTELLO A.FOTIA P. GIOVANNI	138486 199244 58034
Médecin chef	B. COURSIMAULT	313768
Responsable Commissaires		
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226980
Responsable PC Temps	LC CHRONO	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. CASASOPRANA	213012

### 1.3. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne,

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

#### REGLEMENTATION TECHNIQUE

La réglementation technique de base est contenue dans les Annexes K et J du Code Sportif de la FIA. Les Annexes K et J complètes (voitures éligibles, préparation, sécurité, publicité) particulières aux Véhicules Historiques de Compétition, sont également disponibles sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org). Le Passeport Technique Historique FIA International (PTH) ou le Passeport Technique Historique FFSA National (PTHN) est obligatoire pour prendre part à un rallye VHC, J2 compris (sauf groupe Rallye Classic de Compétition).

En cas de modification de tout ordre, sa mise à jour par la FFSA est impérative, toute voiture devant être strictement conforme à son PTH Inter /PTHN.

La FFSA reste propriétaire du PTH Inter/PTHN qui doit obligatoirement être signé par le concurrent. Tout changement de propriétaire doit être indiqué.

Le passeport technique fédéral est obligatoire pour toute voiture appartenant à un licencié FFSA. Tout concurrent ayant une demande de PTH en cours d'étude par les membres de la commission d'homologation VHC et souhaitant participer à une compétition, pourra contacter le Service Technique VHC, via un courrier (ou courriel) avec la copie de sa fiche d'engagement, afin d'obtenir une dérogation pour pouvoir participer à cette compétition en Catégorie Classic.

Dans ce cas, pas de passeport 3 volets « Classic » délivré, seule l'attestation est nécessaire. La voiture sera admise en Catégorie Classic sous réserve que les équipements de sécurité soient en conformité avec les exigences en vigueur au jour du rallye.

**Les ampoules de type "LED" sont autorisées dans la mesure où la structure d'origine reste similaire à celle utilisée en période.**

**Les rampes de phares additionnelles utilisées en période peuvent aussi être équipées d'ampoules de type "LED", étant entendu que les équipements de type "Xénon" restent interdits pour l'ensemble des VHC.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

**3.1.10** Le nombre des engagés est fixé à **180** voitures maximum tout confondues (Modernes, VHC, VHRS et VMRS). Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 180.

**3.1.11P.** Les droits d'engagement avec géolocalisation sont fixés à :

- **500 €** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **525 €** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.**

- 550 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.
- 1000 € sans la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre la 1ere page du PTH (Passeport Technique Historique)

### **3.3.P : ORDRE DE DEPART :**

**Conforme aux règles spécifiques VHC 2024.**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES**

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2024 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITÉ**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

## **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1. DESCRIPTION**

Le RALLYE VHC DI U PAESE AIACCINU (CPEA) représente un parcours de **249.030Km**.

Il est divisé en **3** étapes et **5** sections.

Il comportant 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **80.700 Km**.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

#### **Vendredi 8 mars 2024 :**

##### **◆ 1<sup>ère</sup> étape : AJACCIO/AJACCIO**

ES 1: CAPO

ES 2 : IMPERIALE

3.120 Kms

0.750 Kms

**Total Kms :**

**3.870 Kms**

#### **Samedi 9 mars 2024 :**

##### **◆ 2<sup>ème</sup> étape : AJACCIO/AJACCIO**

ES 3/4 : SARROLA

17.110 KmsX2

**Total Kms :**

**34.220 Kms**

#### **Dimanche 10 mars 2024 :**

##### **◆ 3<sup>ème</sup> étape : AJACCIO/AJACCIO**

ES 5/7: VALLE DI MEZZANA

ES 6/8: CUTTOLI / PERI

8,730 KmsX2

12.950 KmsX2

**Total Kms :**

**43.360 Kms**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge atomique, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

### **6.2. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement moderne

### **6.3. CARNET DE CONTROLE**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### **6.4. CIRCULATION**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

#### **7.1. DÉPART**

Le départ de la 1<sup>ère</sup> étape sera le **vendredi 8 mars** 15 minutes après le dernier moderne

Le départ de la 2<sup>ème</sup> étape sera donné, de minute en minute **dans** l'ordre du classement et **avant les modernes**.

Le départ de la 3<sup>ème</sup> étape sera donné, de minute en minute **dans** l'ordre du classement et après les modernes.

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme aux règles spécifiques VHC 2024 FFSA

### **ARTICLE 10: PRIX ET COUPES**

Il n'y aura pas de dotation en numéraires.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

#### **10.1P. REMISE DES PRIX**

Voir règlement particulier du Rallye moderne.